

CERTIFICATION & RNCP

Niveau RNCP (1 à 8) - Équivalence diplômes

Aussi écrit : Niveau RNCP - Niveau de qualification - Équivalence diplôme

DÉFINITION

Le RNCP classe chaque certification sur une échelle de 1 à 8 (réforme 2019, alignée sur le Cadre européen CEC). Niveau 3 = CAP/BEP, 4 = Bac, 5 = Bac+2 (BTS/DUT), 6 = Bac+3/4 (Licence/Bachelor), 7 = Bac+5 (Master/Titre RNCP 7), 8 = Doctorat. Le niveau impacte directement la grille de salaire conventionnelle et l'éligibilité à certains postes publics.

Un niveau RNCP n'est pas un chiffre décoratif sur une plaquette de formation. C'est ce qui détermine si une certification ouvre droit au CPF, à l'AIF ou au PTP, ce qui pèse dans une grille de salaire conventionnelle, et ce qui conditionne l'accès à certains postes ou concours. Le Répertoire national des certifications professionnelles, géré par France compétences, classe chaque certification reconnue par l'État sur une échelle de 1 à 8, alignée sur le cadre européen des qualifications.

Les niveaux RNCP en un coup d'oeil

3

- Diplôme de référence : CAP, BEP
- Exemple de titre professionnel : -

4

- Diplôme de référence : Bac
- Exemple de titre professionnel : Technicien (ex : TIP)

5

- Diplôme de référence : Bac+2 (BTS, DUT)
- Exemple de titre professionnel : Technicien supérieur (TSSR, CIP)

6

- Diplôme de référence : Bac+3/4 (Licence, Bachelor)
- Exemple de titre professionnel : AIS, FPA, NTC

7-8

- Diplôme de référence : Bac+5 à Doctorat
- Exemple de titre professionnel : Manager, ingénieur, doctorat

Les niveaux 1 et 2 existent aussi, pour des qualifications infra-CAP. Ils sont rares aujourd'hui et concernent peu de reconversions.

Ce que le niveau change concrètement

Le niveau visé n'est pas un détail administratif. Il agit sur quatre plans à la fois. Votre éligibilité à certains financements d'abord : des dispositifs comme l'AIF, le PTP ou des abondements OPCO sont parfois conditionnés au niveau de la certification visée. Votre positionnement ensuite : un employeur regarde le niveau du diplôme ou du titre, pas seulement l'intitulé du poste. Votre rémunération aussi, puisque les grilles salariales des conventions collectives s'appuient sur ce niveau. Et enfin les passerelles : un niveau 5 obtenu ouvre plus facilement l'accès à un niveau 6, dans une logique de parcours qui se construit étape par étape plutôt que d'un bloc.

La certification est-elle vraiment inscrite au RNCP

Une formation peut se présenter comme diplômante sans être inscrite au RNCP. Dans ce cas, elle n'est pas

reconnue par l'État, et elle n'ouvre aucun des droits attachés à une certification enregistrée : ni CPF, ni AIF, ni PTP. Le réflexe à avoir avant de s'engager : vérifier que la certification visée figure bien au RNCP ou, pour des blocs de compétences plus courts, au Répertoire spécifique. Vérifier aussi la date de fin d'enregistrement : les certifications sont accordées pour une durée limitée, renouvelée tous les trois à cinq ans, et une certification arrivée en fin de droits peut disparaître du répertoire sans que le nom de la formation change.

Viser juste plutôt que viser haut

Un réflexe scolaire pousse à vouloir le niveau le plus haut possible, comme si plus haut voulait dire mieux protégé. Beaucoup de métiers en tension recrutent pourtant au niveau 4 ou 5. Viser un niveau 6 quand le métier visé n'en demande pas allonge le parcours de formation sans rien changer à l'embauche. L'échelle va de 1 à 8, mais pour une reconversion, l'essentiel se joue le plus souvent entre le niveau 3 et le niveau 6. Le point de départ n'est donc pas « le plus haut niveau que je peux atteindre », mais « le niveau que le métier visé exige réellement ».

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans, technicien, qui veut évoluer en interne

Il repère une formation présentée comme diplômante par un organisme qu'il ne connaît pas, moins chère et plus rapide qu'une formation certifiante classique. Il s'inscrit sans vérifier qu'elle est inscrite au RNCP. Une fois le dossier de financement déposé, le refus tombe : la certification ne figure ni au RNCP ni au Répertoire spécifique, elle n'ouvre aucun droit CPF ni AIF. Le temps perdu à ce stade aurait pu être évité par une simple vérification sur le répertoire officiel avant de s'engager.

Une femme de 39 ans, qui vise un métier accessible au niveau 4

Elle envisage une formation de niveau 6, par prudence, en pensant qu'un niveau plus élevé sécurise davantage son projet. Le métier qu'elle vise recrute pourtant à partir du niveau 4, et les offres qu'elle consulte le confirment. En choisissant le niveau 6, elle rallonge son parcours de plusieurs mois sans que cela ne change rien à l'embauche visée. Recentrer le choix sur le niveau réellement exigé par le métier, et non sur le niveau maximal accessible, raccourcit le chemin sans rien sacrifier au projet.

Les erreurs fréquentes

- Confondre une formation « diplômante » et une certification inscrite au RNCP : seule la seconde ouvre les droits CPF, AIF, PTP.
- Ne pas vérifier la date de fin d'enregistrement de la certification visée, alors qu'une certification expirée peut disparaître du répertoire.
- Viser le niveau le plus haut accessible par réflexe, sans avoir vérifié le niveau réellement exigé par le métier ciblé.
- Ignorer l'impact du niveau sur la grille de salaire conventionnelle, en pensant que seul l'intitulé du poste compte au moment de l'embauche.
- Ne pas distinguer le RNCP, qui certifie un métier complet, du Répertoire spécifique, qui certifie des blocs de compétences plus courts.

Pour votre reconversion

- Les métiers accessibles par niveau de certification
- Construire son projet de reconversion
- Les financements possibles selon le niveau visé

À RETENIR



Le RNCP classe toute certification professionnelle reconnue par l'État sur une échelle de 1 à 8, alignée sur le cadre européen des qualifications (CEC/EQF).

- Niveau 3 = CAP/BEP, niveau 4 = Bac, niveau 5 = Bac+2 (BTS, DUT), niveau 6 = Bac+3/4 (Licence, Bachelor), niveau 7 = Bac+5 (Master), niveau 8 = Doctorat.
- Le niveau visé conditionne l'éligibilité à certains financements (AIF, PTP, abondements OPCO), la grille de salaire conventionnelle et l'accès à certains postes.
- Une formation peut se présenter comme diplômante sans être inscrite au RNCP : dans ce cas, elle n'ouvre ni le CPF, ni l'AIF, ni le PTP.
- Viser le niveau le plus haut possible par réflexe scolaire n'accélère pas l'embauche si le métier visé recrute à un niveau inférieur.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France compétences - Cadre national des certifications
<https://www.francecompetences.fr/fiche/le-cadre-national-des-certifications-professionnelles/> (consulté 2026-05-21)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Poitiers, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/niveau-mcp

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF